



Résiliation de cours

Par **Chris777**, le **16/09/2020** à **21:10**

Bonjour,

J'ai résilié un contrat Cxxx Sxxx dans les délais de 3 mois. Les cours étaient bizarres. J'ai résilié parce que je suis chômeur donc je ne peux pas continuer. J'ai résilié dans les temps alors je reçois des menaces d'huissier, ça veut dire quoi ça !!!! leurs pressions, les menaces, tout le monde s'en plaint sur ce forum. Dois-je faire ce qu'ils veulent ? Leurs menaces me font pas peur. Peu importe leur site de cours et beaucoup de formations en ligne sont fausses ou des sites douteux. On comprend après que l'élève résilie, ensuite, problèmes.... Mon père a reçu des menaces pour une formation qu'il a voulu faire il y a au moins 10 ans, ça n'a pas marché, ils l'ont menacé. Il a dit que s'ils viennent devant la porte, ça va chauffer, il a jamais payé car il a résilié. Comme moi, CXXX SXXX, laissez-moi tranquille.

Par **morobar**, le **17/09/2020** à **17:25**

Bonjour,

[quote]

J'ai résilié un contrat Cxxx Sxxx dans les délais de 3 mois

[/quote]

Vous devez théoriquement 30% du total. Après vous faites ce que vous voulez, il semble que le temps des cow-boys soit d'actualité.